



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°17-36

L'an deux mille dix-sept, à 10h  
Le 16 novembre, à Chauvonnecourt (55)

Date de convocation	11 octobre 2017
<b>Nombre de délégués :</b>	
🔥 Titulaires	36 Titulaires
🔥 Suppléants	36 Suppléants
🔥 Présents	<b>20 Présents</b>
🔥 Votes par procuration	0 Vote par procuration

#### Étaient présents :

Mme Morgane PITEL

M. Daniel COURTAUX

M. JF DAMIEN

M. JC JACQUEMART

Mme Maryse DESPAS

Mme Mireille GAZIN

M. Pascal GILLAUX

Mme Dominique HUMBERT

M. Claude LALLEMENT

M. Eddy LAURENT

M. Michel NORMAND

M. Jean PANCHER

M. Robert PASCOLO

M. Philippe CLAUDE

M. Yvon HUMBLLOT

Mme Thérèse BERGER

M. Jean-Pierre RENVOY

M. Daniel ROUVENACH

M. Claude WALLENDORFF

M. François BUSSIÈRE

#### Objet de la délibération :

Décision modificative BP2017 n° 1 : ajustement d'immobilisations

Résultat du vote
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°17-36

### Objet de la délibération :

### Décision modificative BP2017 n° 1 : ajustement d'immobilisations

Concernant le projet d'aménagement des seuils de la Meuse médiane, les dossiers réglementaires sont en cours d'instruction auprès des services de l'Etat. Ceux-ci demandent des compléments Après ajustement des immobilisations comptabilisées au compte 13158 et la balance des comptes, le montant restant à amortir au 13158 est de 5 532,05 €.

Afin de lever l'anomalie qui bloquera le visa du compte de gestion, il convient d'ordonnancer sur l'exercice 2017 la reprise au compte de résultat du compte 13158.

Cette opération nécessite l'ouverture de crédits comme suit :

En section d'investissement

**\* Dépenses**

- chapitre 020 : - 5 362,89 €

- article 139158-040 : + 5 362,89 €

En section de fonctionnement

**\* Dépenses** : chapitre 022 : + 5 362,89 €

**\* Recettes** : article 777-042 : + 5 362,89 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le comité syndical approuve cette décision modificative n° 1 sur le BP 2017

La Présidente



Morgane PITEL